



Rabat, le

DECISION N° 02/01/2025 D'APPEL A CANDIDATURE

Le Directeur de l'Agence Pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg

Vu le Dahir n° 1-05-70 du 20 chaoual 1426 (23 novembre 2005) portant promulgation de la loi n° 16-04 relative à l'aménagement et à la mise en valeur de la Vallée du Bouregreg ;

Vu le décret n° 2-05-1514 du 22 chaoual 1426 (25 novembre 2005) pris pour l'application de la loi n° 16-04 relative à l'aménagement et à la mise en valeur de la Vallée du Bouregreg ;

Vu la circulaire du chef du gouvernement n°7/2013 du 18 Joumada II 1434 (29/04/2013, relative à la nomination aux postes de responsabilité dans les Etablissements Publics ;

Vu le Statut du personnel de l'Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg (AAVB) et ses amendements ;

Vu la décision n° 01-01-2022/DG portant sur l'Organigramme de l'AAVB ;

Vu la décision n° 220/02/2022 fixant la procédure de nomination aux postes de responsabilité ;

Vu les pouvoirs conférés au Directeur de l'AAVB ;

Vu les nécessités de service.

DECIDE

Article 1 :

Un appel à candidature est lancé afin de pourvoir le poste de responsabilité suivant :

- Directeur des Infrastructures.

L'appel à candidature est ouvert aux candidats externes de l'AAVB justifiant les conditions suivantes :

Nombre de postes	Intitulé du poste	Diplôme	Nombre d'années d'expérience
1	Directeur des Infrastructures	Diplôme d'ingénieur d'Etat en Génie Civil	Expérience probante minimale de 15 ans dans la réalisation de projets d'infrastructures complexes avec au moins 8 ans dans un poste de responsabilité

Les missions du poste ainsi que les compétences requises sont fixées dans la fiche de poste jointe à la présente décision.

Article 2 :

Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

- ✓ Une demande de candidature appuyée éventuellement par l'appréciation du supérieur hiérarchique des compétences du candidat et sa capacité à occuper le poste à pourvoir ;
- ✓ Un Curriculum Vitae indiquant les compétences du candidat, son parcours académique et professionnel ainsi que les postes et fonctions occupés ;
- ✓ Un rapport exposant le plan d'action et la méthodologie proposés par le candidat pour le développement et amélioration de la performance du poste.

Article 3 :

Les dossiers de candidature doivent parvenir à la Direction des Affaires Administrative et Financières de l'Agence sis à avenue prince héritier Salé sous pli fermé, ou par e-mail à l'adresse :

recrutement-aavb-2022@bouregreg.gov.ma, avant le **28 JAN 2025**..... (date incluse), cette dernière se chargera d'examiner les candidatures et de publier les résultats.

Tout dossier de candidature incomplet ou reçu hors délais ne sera pas pris en considération.

Les candidats répondant aux critères requis seront convoqués pour l'entretien d'évaluation, qui portera sur des sujets permettant l'évaluation de l'aptitude du candidat à remplir les missions afférentes aux postes à pourvoir.

Article 4 :

La date exacte de l'entretien d'évaluation sera communiquée lors de la publication de la liste des candidats présélectionnés.

Article 5 :

Une commission désignée par Monsieur le Directeur de l'AAVB se chargera d'examiner la validité des dossiers de candidature et de mener les entretiens d'évaluation des candidats.

Article 6 :

La présente décision et les résultats des entretiens d'évaluation seront affichés dans les locaux de l'AAVB et publiés sur :

- ✓ Le site de l'agence : www.bouregreg.com
- ✓ Le site des emplois publics : www.emploi-public.ma

Le Directeur

Pour le Directeur PI et PO
le Directeur Urbanisme
Signé: Zakaria-EL KAID!



Fiche de Poste
Intitulé de poste
Directeur des Infrastructures
Rattachement hiérarchique
Direction Générale
Missions
<p>-Assurer la gestion des activités liées à la réalisation des aménagements rentrant dans le plan de développement de la vallée du Bouregreg ainsi que l'entretien et la maintenance des ouvrages réalisés par l'agence et ce, dans le cadre des prérogatives de l'agence définies dans la loi 16-04</p> <p>'-Manager les 2 divisions de la direction: Division des travaux et division de la maintenance de l'infrastructure</p>
Activités
<p>• 1- Aménagements :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définir les choix stratégiques et des leviers pour les processus de réalisation des aménagements et de maintenance des infrastructures, • Décliner les objectifs fixés par la Direction Générale à l'échelle des processus de réalisation des aménagements et de maintenance des infrastructures, • Réaliser les études à portée structurante ou stratégique dans tous les domaines d'activité de la Direction, • Elaborer les exigences et besoins fonctionnels des projets et fixer les objectifs de consistance, coût, qualité et délai associés à chaque opération d'investissement, • Planifier la réalisation des travaux et des études correspondantes en tenant compte des interfaces techniques et des contraintes budgétaires, • Veiller à la réalisation des projets d'aménagement en veillant au respect des délais, de la qualité et des budgets, • Suivre les relations avec les parties intéressées découlant des opérations d'investissement, • Formaliser les reporting des opérations, • Garantir la préparation des documents nécessaires à la bonne réalisation des études: cahiers des charges, plans d'exécution, <p>2. Maintenance de l'infrastructure :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Décliner la politique d'entretien de l'infrastructure en plan d'actions dont notamment l'auscultation de la chaussée, des bâtiments, des ouvrages d'art, du tunnel, des ouvrages hydrauliques de traversée, des grands ouvrages de terrassement, des équipements de sécurité et des ouvrages maritimes, • Elaborer le programme annuel et pluriannuel d'entretien courant des ouvrages, • Piloter et suivre les actions d'entretien courant des ouvrages, • Elaborer le plan d'action des activités d'entretien périodique des ouvrages, • Tenir les enregistrements et tableaux de bord de l'entretien courant et périodique des ouvrages, • de la tenue des enregistrements et tableaux de bord de l'état général des ouvrages.
Compétences
<ul style="list-style-type: none"> - Autonomie, esprit d'initiative et esprit d'équipe ; - Leadership et maîtrise des aspects managériaux et relationnels; - Maîtrise de la réglementation en matière de marchés publics ; - Maîtrise des aspects techniques et financiers relatifs aux projets d'infrastructures ; - Maîtrise du domaine de management de projets d'infrastructures.
Diplôme requis
Diplôme d'ingénieur d'Etat en Génie Civil
Ancienneté et expérience minimale requise
Expérience probante minimale de 15 ans dans la réalisation de projets d'infrastructures complexes avec au moins 8 ans dans un poste de responsabilité

